



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit lyonnais

Question écrite n° 35991

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions dans lesquelles ont été réalisés les montages financiers et la vente par le CDR du quatrième groupe de casinos français, le groupe Emeraude. La Commission européenne paraît avoir ouvert une enquête sur ce sujet, saisie d'une plainte pour non-respect des règles communautaires en matière d'appels d'offres (article 92). Des rapports de différentes administrations françaises ont traité extensivement cette affaire, en particulier un rapport de l'inspection générale des finances et un rapport de l'inspection de la Banque de France, remis à la commission bancaire, dès mars 1997. Il souhaiterait qu'il lui indique quelles suites ont été données à ces rapports et si une responsabilité de la direction du Crédit lyonnais a été engagée dans ces enquêtes. A titre complémentaire, la presse annonçait au mois de juin dernier l'ouverture d'une instruction judiciaire. Il souhaiterait qu'il puisse lui confirmer que les rapports d'analyse des deux administrations ci-dessus mentionnées ont bien été transmis à la justice.

Texte de la réponse

Le montage et la cession du groupe de casinos Emeraude ont en effet été examinés par la commission bancaire et l'inspection générale des finances à l'occasion des vérifications que ces instances ont effectuées sur le Consortium de réalisation. La justice a naturellement accès aux travaux de ces corps de contrôle. A la suite des constats effectués par la commission bancaire et l'inspection générale des finances, le Consortium de réalisation a de son côté fait procéder à un audit complet de cette affaire et le rapport d'audit a été transmis à l'autorité judiciaire. Il appartient maintenant à la justice de se prononcer. A cette fin, ses moyens ont été renforcés, notamment par la création d'un pôle économique et financier au tribunal de grande instance de Paris et la mise à disposition de fonctionnaires spécialisés dans les questions financières.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35991

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5970

Réponse publiée le : 27 décembre 1999, page 7430